



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-018

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2020

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2020-02-07-003 - Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le mercredi 12 février 2020 (1 page)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-02-07-003

Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le
Préfet de la Savoie le mercredi 12 février 2020



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP-PCIT : 04-2020

**Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie
le mercredi 12 février 2020**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie,

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Frédéric LOISEAU en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. Pierre MOLAGER, secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté SCPP-PCIT 03-2020, en date du 5 février 2020, confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le mercredi 12 février 2020,

Considérant l'absence du préfet de la Savoie et du secrétaire général le mercredi 12 février 2020,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté SCPP-PCIT 03-2020, en date du 5 février 2020, confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le mercredi 12 février 2020 est abrogé.

Article 2 : M. Michael MATHAUX, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Savoie le mercredi 12 février 2020 jusqu'à 18H00.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Michael MATHAUX, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 4 : M. le préfet et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 7 février 2020

Signé : Louis LAUGIER